

Protéger son vélo du vol grâce au marquage

Suite au succès rencontré lors des premières opérations de marquage des vélos, une nouvelle date est proposée dans le cadre de l'opération "Mai à vélo", en partenariat avec l'association Cyclopède, le samedi 5 juin de 10h à 17h devant l'Office de tourisme de la vallée du coeur de France.

Montluçon Communauté a acquis une machine à graver les vélos dans l'objectif de lutter contre les vols de ces derniers, et ainsi encourager leur achat et leur utilisation. Le numéro unique gravé sur la bicyclette est inscrit dans un répertoire national identifiant le propriétaire. Cette démarche, obligatoire depuis le 1er janvier 2021 pour les vélos neufs, le sera également pour les vélos d'occasion à partir du 1er juillet.

Ce marquage sera réalisé gratuitement par l'association Cyclopède qui, en parallèle, expliquera aux particuliers la démarche très simple à effectuer pour activer le marquage Bicycode.

Afin d'éviter l'affluence, et de permettre à chacun de respecter les gestes barrières et la distanciation physique, les personnes intéressées doivent obligatoirement en amont prendre rendez-vous auprès de l'association Cyclopède au 06 02 38 04 78, et se présenter lors du marquage munis d'une pièce d'identité et de la facture du vélo si elles l'ont en leur possession, ainsi que d'une adresse mail valide. Par ailleurs, les vélos en carbone ne peuvent faire l'objet d'un marquage.

Votre contact

Service Communication

04 70 02 55 53

communication@mairie-montlucon.fr